

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

Concours à 2 associations
au titre de l'année 2026

N° DEL_23_2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 26 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

Présents : Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame BELTRANDO Karine, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur JOLY Philippe, Madame PEREZ Cécile.

Absent(s) ayant donné procuration : Madame TIJADI Marie-Ange à Monsieur POURRET Jean Michel, Madame GUILLAUME Martine à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BADINAND Didier à Monsieur GUILBERT Xavier.

Absent(s) excusé(s) : Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain.

Secrétaire de séance : Madame ENRIQUE Amandine.

Vu le vote du budget primitif 2026,

Considérant le rôle des associations et les demandes d'aides formulées,

Monsieur le Maire propose d'allouer les deux subventions ci-après :

- L'association « Dans les yeux de Mathilde » 500 €
- L'association S. E. A. S. V. 25 000 €

Il présente aux membres la convention d'objectif 2026 qui a été établie avec l'association S. E. A. S. V. pour l'organisation du festival de la BD 2026 qui doit se dérouler les 21, 22 et 23 août 2026 au domaine de La Castille à SOLLIES-VILLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

POUR : 20

CONTRE : 1

- **DÉCIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

- L'association « Dans les yeux de Mathilde » 500 €
- L'association S. E. A. S. V. 25 000 €

- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2026

- **RAPPELLE** que le versement de la subvention ne peut être affectée que sur un compte ouvert au nom de l'association

- **APPROUVE** la convention d'objectif 2026 présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le président de l'association S. E. A. S. V.

Pour extrait conforme au registre

La secrétaire de séance
Madame ENRIQUE Amandine



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le :
- de la publication, le :

29 JUIN 2026

29 JUIN 2026

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Roger CASTEL

